emole

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18801 - 73EME ANNÉE

Élections sénatoriales

Lettre ouverte du Secrétariat Général du Parti Communiste Réunionnais (PCR) à Olivier Hoarau et Emmanuel Séraphin, dirigeants du parti Pour La Réunion (PLR)

Voici le contenu de la lettre ouverte adressée hier par le secrétariat général du PCR aux dirigeants de PLR, Olivier Hoarau et Emmanuel Séraphin.

Cher Olivier, cher Emmanuel,

Nous nous adressons à vous puisque, lors de nos rencontres, vous vous êtes présentés comme ayant délégation du PLR pour régler les questions des élections sénatoriales.

Nous vous rappelons que lors de ces rencontres, au nom du PCR, nous vous avions fait la proposition de En effet, pourquoi avoir retiré, en faveur de Wilfrid constituer une liste commune élargie au Progrès, aux BERTILE (contre lequel nous n'avons rien), votre exi-

Verts et à d'autres forces politiques et personnalités.

Comme nous avons une sénatrice sortante nous proposions qu'elle conduise la liste, suivie de quelqu'un du PLR, avec l'engagement, en cas de réélection de notre sénatrice, de laisser la place au suivant PLR après les 3 premières années de mandat.

Notre proposition de la tête de liste se justifiait par la légitimité et le mérite non contestés de la sortante. De plus, le principe de la priorité à la sortante, est une règle généralement respectée en circonstance. Nous-mêmes, nous l'avions respectée, à votre profit, en ne présentant pas de candidat face à votre députée sortante dans la 2e

circonscription lors des dernières législatives. Ce qui velle relation entre nous. Vraiment nous ne compreles relations entre PCR et PLR.

Vous avez refusé notre proposition arguant que le PLR regrettons sincèrement. est tout aussi légitime que le PCR d'avoir sa propre tête de liste. Durant toutes nos discussions vous n'avez pas Le Secrétariat Général du PCR fléchi sur ce point et c'est pour cela que l'accord entre Le Port, le 8 septembre 2017

nous n'a pas pu avoir lieu.

Or, nous venons d'apprendre aujourd'hui (hier - NDLR) que vous avez décidé de laisser la tête de liste PLR non pas à celle que nous vous proposions en vue de faire prospérer notre liste commune élargie mais à une autre personne. Là nous ne comprenons pas votre décision.

gence d'avoir une tête de liste PLR et non pas en faveur de notre tête de liste? Nous comprenons d'autant moins votre décision que, notre geste lors des dernières législatives vers votre députée sortante aurait pu trouver un écho identique de votre part pour ces sénatoriales en faveur de notre sénatrice sortante. Ce faisant, cela aurait été un deuxième geste, cette fois de votre part, confirmant l'instauration d'une nouvelle relation entre nos formations politiques; nouvelle relation souhaitée par le PCR (notamment lors de son IXe Congrès) et pouvant s'inscrire dans la durée.

Votre décision résonne donc, pour nous, comme une fin de non-recevoir pour cette nou-

de notre part était un premier geste de détente dans nons pas pourquoi vous avez accordé à quelqu'un d'autre ce que vous nous avez refusé. Nous prenons acte de votre décision tout en vous disant que nous la



Dîner de solidarité de l'association REAGIES hier à Saint-Denis

La solidarité pour renforcer l'amitié entre les peuples

Au lendemain du débat sur l'avenir en commun entre Madagascar et La Réunion, l'association REAGIES organisait hier soir le quatrième temps fort de sa semaine d'actions destinée à renforcer l'amitié entre les peuples de nos deux îles : un dîner solidaire au restaurant Gare du Nord à Saint-Denis.

e dîner solidaire organisé hier soir par l'association REAGIES a clôturé une semaine d'action visant à renforcer l'amitié entre les peuples de Madagascar et de La Réunion. Il s'est tenu au restaurant Gare du Nord à Saint-Denis. Cette soirée conviviale a vu la participation de nombreuses personnes venues de toute l'île, ainsi que de la délégation malgache invitée par REAGIES.

Dans son mot de bienvenue, Simone Yée Chong Tchi Kan est revenue sur les différentes actions de la semaine : l'exposition du Comité de solidarité de Madagascar, « Plus fort l'amitié » sur la révolte de 1947 à Elie Hoarau avec la délégation malgache. Saint-Pierre de mardi à jeudi, la projection du film « Ilo Tsy Tsy » retra-çant cet événement historique mercredi à la médiathèque de Sainte-Suzanne et le débat sur l'avenir en commun Madagascar-La Réunion jeudi à Saint-Paul.

La présidente de REAGIES a souligné l'importance de renforcer l'amitié entre les peuples malgache et réunionnais. Elle a remercié les participants à la dernière action, placée sous le signe de la solidarité.

En effet, la grande salle du restaurant était bien remplie par des convives qui avaient marqué leur solidarité par une participation de 35 euros. La solidarité était également du côté des artistes avec le groupe Kreolokoz et la famille Lagarrigue dont Simon et Ivrin, deux





Simone Yée Chong Tchi Kan, présidente de REAGIES.

militants qui avaient participé voici 41 ans à la production du premier disque de maloya.

M.M.

In kozman pou la rout

« La mèss i di pa dé foi ! »

Mi pans sak la pankor antann kozman-la, la pankor antann kréol kozé. Pars dopi étan pti sé in n'afèr mi antann dis kinz foi dan l'ané, défoi sé moin k'i di. Pars, pou kosa ni kashré, nou kréol, souvan défoi nou nana in problèm avèk l'èr. L'antèrman fitintan lété katrèr pou sinkèr. Nana touzour lo kar d'èr d'politès mèm dana in problèm avèk l'èr. L'antèrman fitintan lété katrèr pou sinkèr. bann gran rényon-sirtou kan i fo in korome. Mé la mèss i kikilik npa sanm sa : li tonm pil son l'èr. Li prévien aou par in promyé son, épi in dézyèm so in kar d'èr apré troizyèm son la mess i komans. Alé! mi lèss azot lo tan pou réfléshi la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

Edito

Irma révélateur des inégalités sociales

e cyclone Irma continue sa course vers la Floride, laissant derrière lui un paysage de désolations. Plusieurs îles de la Caraïbe ont été durement touchées. L'essentiel des images et des nouvelles proviennent de Saint-Barthélémy et de Saint-Martin, deux collectivités territoriales de la République. Les destructions sont considérables et les secours sont débordés du fait notamment de la destruction des infrastructures. Principal point d'accès à Saint-Martin, l'aéroport de Juliana est hors d'usage. L'autre aéroport de l'île ne permet que l'atterrissage d'avions militaires qui acheminent les secours et évacuent les blessés ainsi que des femmes et des enfants.

Les vents ont soufflé à plus de 300 kilomètres par heure, des vagues de plus de 10 mètres ont tout emporté sur leur passage, et la puissance d'Irma est estimée plus importante que celle du cyclone Haiyan qui avait ravagé les Philippines. À Saint-Martin, une collectivité sous souveraineté française, des habitants sont devenus des réfugiés qui ont tout perdu. Ceci montre la difficulté de protéger les populations vulnérables à un tel phénomène climatique.

Toutes les couches de la population ont été touchées, car même si une maison a été construite avec beaucoup de moyens financiers, il lui est bien difficile de résister à des vents à plus de 300 kilomètres par heure. Si personne n'a été épargné, le passage d'Irma a rappelé les conséquences des inégalités sociales. Les personnes les plus pauvres ont vu leurs maisons totalement détruites, et elles ne sont pas assurées. Ce sont donc elles qui sont les victimes les plus gravement atteintes. Les images venues de Saint-Martin montrent également des scènes de pillage. Aussi violentes soientelles, elles renvoient l'image d'une société qui produit la violence des inégalités sociales. Si chacun avait un revenu suffisant pour avoir une maison solide et le même niveau de confort, de tels événement n'auraient pas eu lieu.

Ceci montre combien la lutte contre les inégalités est essentielle afin que tout le monde puisse être protégé contre les effets du changement climatique.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés 71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;

1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud

2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau

2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL.: 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29 E-mail: redaction@temoignages.re SITE web: www.temoignages.re

Administration

TÉL.: 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23 E-mail Avis, Abonnement :avis@temoignages.re E-mail Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433

Oté

Ermitage, hermitage, akoz pa lèrmitaz sinploman

I paré nana in gran tapage dsi la fason ékri lo nom kartyé-la. I di mèm lo konsèye minisipal Sin-Pol la déside réini pou pran in gran désizyon konmsa, mé final de kont lo dosyé lété pa paré, é la romète sa pou inn-sé zour, lo tan, lo sèrvis kiltirèl la vil i étidyé lo késtyon.

Moin, pèrsonèlman, moin la vi troi l'ékritir lo nom la dann la komine Sin-Pol pars an plis « ermitae », « hermiatage » l'avé in plak marké « l'hermittage » mé na bèlaz é bo tan ké mi oi pi so plak-la, mi pans banna la du tir ali. An touléka bann partizan lo « e » avèk bann partizan lo « h » lé paré pou dégéné. In pé i di mèm i sava ségné. Pou l'instan la kontant bavé, lo san mi éspèr va sote son tour.

Moin lé sir in pé i doi dir Justin l'apré kass lé kui, pars sirman li s'anfoutsa. Mé lé pa vré! Sé in n'afèr mi pran pliské o sèryé. Pou kosa? Pars si nana in l'androi i apèl « hermitage » i fo pa tir ali konmsa pars sa i pé raport larzan kisoi an tinm : in tinm sa i vann, sa i ashté, sa i koléksyone donk avan rèye ali d'la kart i fo bien rogard so koté-la. Arzout èk sa si sé in l'adress internet, sa i arport larzan galman. Konbien larzan bann z'anglé la fine fé dsi la tète Chagos?

Astèr moin la parti oir dsi l'internet é moin la trouv « ermitage » mé galman « hermitage » lo nom in mizé dann la Suisse. La Suisse, Pou in bonpé sa i san l'arzan é l'arzan sé lo nèr d'la guèr, sé galman lo nèr d'la pé. Donk i fo nou lé pridan pars pétète ni sava tyé san konète nout poul zèf an or.

Frèr é sèr, alon port atansyon sak mi di azot ; akoz pa dépoz in brové la dsi, an touléka, vi ké nou la rant dann l'èr lo baptème in kartyé, alon profite pou mète anplis lo nom banna i sava shoizi, lo nom « Lèrmitaz ». Lé pa si mal ké sa non pli !-kréolman parlan.

Justin